



CH-3003 Berne-Wabern, SEM, le 25 février 2025

Information du 25 février 2025 : Effectif

À partir de l'édition de janvier 2025, les définitions des effectifs de demandeurs d'asile (statut N), de personnes en quête de protection (statut S) et de personnes admises à titre provisoire (statut F) ont été adaptées dans le tableau 6-10 (et par conséquent dans les tableaux 6-20 et 6-21). Le total général de la population ne change pas, mais il y a de légers écarts dans les quantités indiquées entre les populations N et S par rapport aux versions précédentes.

- Dans le tableau 6-10, les colonnes sont désormais classées par type de permis (statut N, S et F), au lieu de l'ancienne classification par étape de la procédure. Cette adaptation est destinée à faciliter la compréhension, mais n'a aucun effet sur les quantités.
- Jusqu'à présent, seules les personnes bénéficiant d'un statut de protection actif (c'est-à-dire titulaires d'un permis S) étaient comptabilisées dans le statut S. En revanche, les personnes pour lesquelles une demande de statut S était en cours, ainsi que les personnes soumises à une procédure d'entrée en force ou à une procédure d'exécution suspendue, étaient comptabilisées dans le statut N. Désormais, ces personnes sont comptabilisées dans la colonne statut S *en cours de procédure (sans permis)*. La catégorie des *cas statistiques spéciaux*¹ est en outre clairement séparée entre les statuts N et S, la majeure partie étant affectée au statut S en tant que *demandes pendantes en première instance* et une petite partie restant affectée au statut N en tant que *cas statistiques spéciaux*. Ces modifications n'ont pas d'incidence sur le nombre de personnes ayant un statut S actif, mais entraînent une légère diminution du nombre de personnes ayant un statut N par rapport à la version initiale.
- Personnes ayant le statut F (ou S) et une demande d'asile en cours : le tableau 6-10 montre le nombre de personnes à un moment donné, chaque personne étant comptée une fois. Les titulaires d'un statut F ou S déposant une nouvelle demande d'asile en raison de nouvelles circonstances juridiques (par exemple après le changement de pratique pour les femmes afghanes en juillet 2023), ne sont pas répertoriées sous le statut N (nouvelle demande d'asile), mais sous le statut F ou S. La nouvelle version décompte ces cas dans une colonne supplémentaire à droite de la table. Cette colonne ne rentre pas dans le total de l'effectif, car les personnes y apparaissant sont déjà répertoriées sous leur statut actuel. Cet ajustement n'entraîne aucun changement de catégorie par rapport à la version originale.

Information du 13 février 2023 : Nationalité

Désormais c'est la nationalité actuelle qui est indiquée (au lieu de la nationalité de naissance). Les statistiques de l'asile 2022 ont été révisées en conséquence. Les chiffres par nationalité peuvent donc légèrement différer des versions précédentes.

¹ Personnes dont le statut de demandeur d'asile est en cours de traitement et qui ne peuvent être affectées à aucun autre population (souvent des cas de réinstallation en attente). Elles font partie de la population en cours de procédure d'asile.

Personnes actives occupées et en âge de travailler

Concernant les personnes en âge de travailler, la fourchette d'âge est désormais fixée à 18-64 ans (auparavant 18-65 ans). Par ailleurs, le SEM a remplacé le terme "taux d'activité" par "taux d'emploi", car le SEM dispose uniquement de données sur les personnes actives occupées et non sur les personnes au chômage. Les statistiques correspondantes ont été révisées pour l'année 2022.

Information du 15 avril 2021 :

Moment de la répartition entre les cantons dans la nouvelle procédure d'asile

Depuis l'introduction de la nouvelle loi sur l'asile, le 1^{er} mai 2019, les requérants d'asile sont répartis entre les cantons plus tard qu'auparavant dans la procédure d'asile. Par conséquent, le nombre de demandes d'asile émanant de requérants non attribués à un canton a considérablement augmenté dans la statistique en matière d'asile.

Conformément à la nouvelle loi, l'attribution au canton est effectuée non plus après le premier entretien, mais seulement juste avant la décision dans le centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) ou après l'audition et la décision de traiter la demande dans le cadre d'une procédure étendue :

- Procédure nationale :
La répartition entre cantons s'effectue après la fin de la phase préparatoire et l'audition.
- Procédure Dublin :
L'attribution au canton a lieu après réception de la réponse de l'État Dublin requis.

Il s'ensuit qu'un grand nombre des demandes d'asile déposées durant un mois ne sont pas encore attribuées à un canton, conformément à la clé de répartition, lors de l'établissement de l'historique, à la fin de ce mois, étant donné que le requérant se trouvait encore dans un CFA et que la répartition n'avait pas encore eu lieu.

Information du 28.4.2020 :

Nouvelle statistique sur le type de demande d'asile

Les demandes d'asile peuvent désormais être différenciées selon le type :

Demandes primaires

Il s'agit des demandes dites originaires, visées aux art. 3 et 7 de la loi sur l'asile (LAsi), c'est-à-dire des demandes qui sont déposées par un requérant, indépendamment d'autres personnes ayant déjà cherché protection en Suisse.

Demandes secondaires

Par demandes secondaires, on entend les demandes d'asile qui sont enregistrées à la suite de demandes présentées antérieurement en Suisse. Les demandes secondaires peuvent être divisées en plusieurs catégories : naissances, regroupement familial et demandes multiples.

Naissances

Tout nouveau-né est inclus dans la procédure d'asile de ses parents, qu'elle soit en cours ou close (cf. art. 51, al. 3, LAsi). Les demandes d'asile liées à une naissance sont considérées comme des demandes secondaires.

Regroupement familial

Sous certaines conditions, les proches parents d'une personne qui a été reconnue comme réfugié en Suisse (cf. art. 51, al. 1, LAsi) ou a obtenu une admission provisoire jusqu'à nouvel ordre en Suisse (cf. art. 85, al. 7, de la loi sur les étrangers et l'intégration) peuvent bénéficier de ce statut. Les demandes d'asile émanant de ce type de personnes sont classées au titre du regroupement familial dans la catégorie des demandes secondaires.

Demandes multiples

La demande d'asile formée par une personne qui fait valoir des faits nouveaux dans les cinq ans suivant l'entrée en force d'une décision d'asile ou de renvoi la concernant est traitée comme une demande multiple conformément à l'art. 111c LAsi et considérée, elle aussi, comme une demande secondaire.

Relocalisation

La relocalisation est le transfert convenu de requérants d'asile d'un pays de destination européen surchargé vers un autre pays européen qui, par solidarité, accepte de prendre en charge la suite de leur procédure d'asile. Cette manière de procéder a été utilisée pour la première fois dans le cadre des décisions de relocalisation prises par l'UE en 2015 afin d'alléger le fardeau de la Grèce et de l'Italie. Depuis que le Conseil fédéral a décidé de participer à ce programme, la Suisse a pris en charge volontairement quelque 1500 requérants d'asile entre 2015 et 2018 et mené leur procédure d'asile avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent.

Les statistiques en matière d'asile ont été complétées par le nouveau tableau 7-21, qui met en évidence la répartition des demandes d'asile dans les catégories susmentionnées.

Le tableau 7-21 est disponible pour l'année entière depuis 1994 et pour chaque mois depuis le 1^{er} janvier 2019.

Information du 3.6.2019:

Nouvelles statistiques dans le domaine du retour

Depuis le 1er janvier 2019, le SEM enregistre dans SYMIC de nouvelles informations dans le domaine du soutien au retour (SaR) (précédemment intitulé soutien à l'exécution du renvoi SeR). Grâce aux nouveaux codes SYMIC mis en place et à une réorganisation partielle des données, les statistiques dans le domaine du retour sont désormais plus détaillées et leur structure a été adaptée.

En détail, les nouveautés et améliorations apportées suivantes ont été apportées :

Décompte des demandes et des effectifs dans le soutien au retour :

Dorénavant, la statistique comptabilise tous les cas de soutien au retour enregistrés et en suspens, y compris ceux concernant des personnes pour lesquelles le processus asile est encore en cours. Les cas dont la procédure d'asile est en suspens sont, par exemple, les requérants d'asile qui profitent d'une aide au retour pour retourner dans leur pays d'origine avant et juste après la fin de l'examen de leur demande d'asile. Jusqu'ici, ces cas n'étaient pas comptabilisés au niveau du soutien au retour, quand bien même des prestations de soutien, telles que l'organisation du départ ou l'obtention d'un document étaient fournies. Cette nouvelle manière de comptabiliser les cas de soutien génère une augmentation de l'effectif SaR.

Dans l'aperçu mensuel, outre le total de tous les cas, une distinction supplémentaire est faite entre les cas avec un processus asile en suspens et les cas sans processus asile en cours, ce qui permet de faire la comparaison avec le total des cas en suspens, tel que calculé jusqu'au 31.12.2018.

Comme l'effectif SaR comprend tous les cas de soutien au retour en cours (y compris les personnes ayant simultanément un processus asile et un processus 'Soutien au retour' en suspens), le total des cas SaR ne doit pas être ajouté à l'effectif des cas du processus asile, sous peine de double comptabilisation des cas asile.

L'effectif des personnes dans le domaine de l'asile est obtenu en additionnant le total des personnes dans le processus asile au total des cas SaR sans processus asile en cours.

Distinction entre cas 'asile' et cas 'LEI' :

Depuis le 1er janvier 2019, il est fait la distinction entre les cas de soutien au retour découlant d'une procédure d'asile et ceux relevant d'une décision de renvoi prononcée sur la base de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). Cette distinction est faite dans tous les domaines du soutien au retour, les entrées et les sorties, les flux et les effectifs, y compris dans la statistique des départs.

Nouvelles catégories d'activités dans le soutien au retour :

Identification :

Avant de pouvoir obtenir un document de voyage permettant une sortie contrôlée de Suisse, il est le plus souvent nécessaire, au préalable, de déterminer la provenance et l'identité de l'étranger dépourvu de papiers valables. La catégorie 'Identification' a été créée, afin de séparer le processus d'identification de celui consacré à l'obtention du document. Cela permet une meilleure analyse de ces deux sous-processus et augmente la pertinence des effectifs.

Grâce à un examen détaillé et une réorganisation des données, une bonne partie des cas en suspens au 31.12.2018 au niveau de l'obtention des documents a été reportée dans la catégorie 'Identification'. La rubrique 'Obtention document' comprend dorénavant uniquement des

cas de personnes déjà identifiées et pour lesquelles un document de voyage est en cours d'obtention.

Aide au retour :

Afin de favoriser le retour volontaire et faciliter la réintégration dans le pays d'origine ou de provenance, les personnes relevant de la loi sur l'asile et certaines catégories d'étrangers peuvent bénéficier d'une aide au retour. Les statistiques fournissent dorénavant des informations sur les demandes d'aide au retour et leur traitement.

Statistiques détaillées :

L'aperçu mensuel a été adapté de manière à prendre en compte toutes ces nouveautés, tout comme le tableau 6-50 sur les effectifs SaR.

De plus, le tableau 7-30 détaillant les entrées et sorties dans les processus asile et soutien au retour contient dorénavant uniquement les cas relevant du domaine de l'asile, les cas relevant de la LEI figurent dans le nouveau tableau 7-31.

Le tableau 7-80 fournit une vue d'ensemble de toutes les entrées et sorties des différentes catégories de soutien au retour. Le détail des mouvements concernant les cas 'asile' et les cas 'LEI' figurent dans les deux nouveaux tableaux créés, 7-81 'Asile' et 7-82 'LEI'.

Information du 19.2.2019 :

Nouveaux codes soutien au retour et conséquences sur les statistiques de l'asile

Le 1er janvier 2019, de nouveaux codes SYMIC destinés à affiner les statistiques de soutien au retour (SaR) (nommées précédemment soutien à l'exécution du renvoi SeR) ont été introduits. Toutefois, ces codes n'ont pas encore pu être entièrement ajoutés et interprétés dans la banque de données statistiques.

Pour cette raison, les données relatives aux départs et aux annonces de renvoi, tout comme celles concernant les effectifs SaR et les mouvements SaR ne sont plus disponibles durant ces prochains mois dans les statistiques officielles du SEM.

Le service de la statistique SEM estime que les travaux d'adaptation (y compris les mises à jour et tests au CSI DFJP) pourront être effectués d'ici à la fin avril 2019. Ainsi, dès la mi-mai 2019, les statistiques SaR devraient être à nouveau complètes et pouvoir être publiées officiellement.

Information du 1.7.2018 :

Tableaux sur le soutien à l'exécution des renvois, désormais par cantons chargés d'exécuter les renvois

Les tableaux contenant des informations sur le soutien à l'exécution des renvois porteront dès à présent sur les cantons chargés d'exécuter les renvois et non plus sur les cantons d'attribution.

Cette nouveauté concerne le tableau 6-50 sur les effectifs, le tableau 7-30 sur les départs ainsi que le tableau 7-80 sur les débuts et fins de soutien à l'exécution des renvois. Désormais, le tableau 7-30 contiendra également des données cantonales sur les cas LEtr proprement dits sans procédure d'asile. Aussi les chiffres concernant certains cantons peuvent-ils sensiblement s'écarter de ceux qui figuraient dans les anciens tableaux.

Afin de pouvoir constituer des séries chronologiques cohérentes, le tableau 6-50 sur les effectifs et les tableaux 7-30 et 7-80 sur les mouvements ont été refaits en se référant au canton chargé d'exécuter les renvois. La nouvelle série chronologique du tableau 6-50 commence au 31 décembre 2017, celle des tableaux 7-30 et 7-80 en janvier 2018.

Ces innovations amènent des décalages par rapport aux tableaux cantonaux publiés par le passé. Elles présentent cependant l'avantage que les chiffres portent désormais sur le canton effectivement chargé d'exécuter les renvois, qui ne correspond plus forcément au canton auquel l'intéressé a été attribué.

Information du 1.1.2016 :

Remarques importantes concernant les changements dans les statistiques en matière d'asile du Secrétariat d'Etat aux Migrations SEM

Avec l'apparition de nouveaux thèmes fondamentaux au sein du domaine asile, le contenu des statistiques s'y rapportant a été étoffé.

En plus de l'amélioration des tableaux déjà existants, trois nouveaux tableaux contenant des informations sur l'activité lucrative des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus avec permis B sont désormais également présents dans l'offre

statistiques. Vient s'ajouter à cela l'harmonisation en termes de mise en page et de numérotation des statistiques en matière d'asile avec les statistiques sur les étrangers publiées à partir de 2015.

Dès le 01.01.2013, l'ensemble des nouveaux tableaux standards sera publié rétroactivement chaque mois, en allemand et en français, sur le site Internet du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM). De même, les tableaux annuels seront publiés à partir de 2009 sous la nouvelle structure.

La collection complète des nouvelles statistiques en matière d'asile se trouve sous le lien suivant :

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>

Le SEM décline toute responsabilité en cas d'éventuelles modifications ou erreurs d'interprétation des données originales.

Dans le cas où les tableaux standards ne répondraient pas à votre demande, d'autres données peuvent être commandées auprès du Service statistique du SEM, de la même façon que cela s'effectue déjà actuellement.

Changements effectués en rapport avec les statistiques précédentes

La modernisation de la mise en page (Layout) ainsi que la nouvelle numérotation des tableaux constituent les principaux changements effectués en rapport aux tableaux de statistiques précédents. Afin de préserver une présentation harmonieuse, la structure et la construction des nouveaux tableaux des statistiques de l'asile ont été adaptées aux statistiques des étrangers publiées dès le 01.01.2015. Les filtres et critères de recherche propres à un thème sont désormais classés sous les différents onglets du fichier.

Plus précisément, les améliorations et changements suivants ont été apportés :

Asile pour groupes

- Dans les statistiques concernant les demandes d'asile ainsi que les cas réglés, sera dorénavant indiqué également l'asile pour groupes (contingent de réfugiés). C'est pourquoi, les révocations de l'asile figureront sur le tableau comprenant les demandes d'entrées et de reconsidérations.

Taux de protection

- Le taux de protection vient s'ajouter aux données relatives au taux de reconnaissance déjà existant. Le taux de protection se calcule à partir du nombre des cas d'octrois de l'asile additionnés des admissions provisoires lors de la décision de première instance, sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM), sans les radiations. Ce nouveau taux permet d'obtenir le nombre de personnes à qui l'on a accordé une protection en Suisse, ceci indépendamment du fait qu'ils remplissent ou non les conditions légales du statut de réfugié.

Activité lucrative

- En plus de données sur les effectifs et les taux d'activité des demandeurs d'asile (permis N) et des personnes admises à titre provisoire (permis F), les tableaux statistiques contiennent désormais aussi les taux d'activité des réfugiés reconnus (permis B). Précisons qu'en raison des accords de la libre circulation des personnes, aucune donnée ne peut être fournie concernant les taux d'activité des réfugiés reconnus avec permis C.

Informations concernant l'interprétation de l'activité lucrative

- Le travail d'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus est un processus de longue durée. Avec un prolongement de la durée de séjour en Suisse et une intégration ciblée (accent mis sur l'apprentissage des langues et la qualification), les opportunités professionnelles deviennent nettement plus importantes. Afin d'illustrer ce

processus, les tableaux de statistiques contiennent désormais également des données sur le taux d'activité en relation avec la durée de séjour en Suisse. Pour les personnes admises à titre provisoire, le taux d'activité est donné lors de la septième année de séjour. Celle-ci correspond, selon la loi sur l'asile, à la dernière année où le canton bénéficie d'éventuels soutiens à l'aide social de la part du gouvernement fédéral.

Pour de plus amples informations sur l'enregistrement des taux d'activité des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés, veuillez s'il-vous-plaît vous référer à l'étude :

„Participation des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sur le marché suisse du travail“ (SEM, 2014). Vous trouverez ce document au lien suivant :

<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/integration/berichte/va-flue/res-studie-erwerbsbet-va-flue-f.pdf>

- Les tableaux statistiques contiennent, en plus de données sur les effectifs des requérants d'asile (N) et des personnes admises à titre provisoire (F), également des données concernant les modifications du nombre de personnes employées au moment de l'évaluation par rapport au même mois de l'an dernier.

Chiffres concernant les mouvements des accords de réadmission

- Les mouvements des accords de réadmission font l'objet d'un nouveau tableau. Celui-ci inclut, pour chaque procédure de réadmission (In et Out), et conformément aux accords bilatéraux, les demandes, les approbations, les refus ainsi que les transferts. En complément, les décisions de non-entrées en matière spécifiques aux accords de réadmission y sont également indiquées. Etant donné que le processus de réadmission fonctionne comme une procédure Dublin, la structure des deux tableaux est identique et s'interprète de la même manière.

Index des tableaux de statistiques en matière d'asile

Nom du tableau	Contenu
Chiffres des effectifs du domaine asile	
6-10-Effectif-processus asile	Effectif des personnes dans le processus asile en Suisse par statut Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
6-20-Effectif-processus asile-activ	Effectif des personnes dans le processus asile en Suisse avec activité lucrative Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
6-21-Effectif-N-activ	Effectif des requérants d'asile (permis N) avec activité lucrative Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par durée du séjour - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
6-22-Effectif-AP-activ	Effectif des personnes admises à titre provisoire (permis F) avec activité lucrative Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par durée du séjour - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
6-23-Effectif-refugie B-activ	Effectif des réfugiés reconnus avec asile (permis B) et activité lucrative Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par durée du séjour - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
6-50-Effectif-SaR	Effectif du processus de soutien au retour (SaR) Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
Chiffres des mouvements du domaine asile	
7-10-Mouv-demandes-d'entree-reexamens	Demandes d'entrée, demandes de réexamen et révocations asile Périodes: - Mois actuel - Année en cours Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité

Nom du tableau	Contenu
7-20-Mouv-demandes-d'asile	Demandes d'asile, cas traités en première instance et asile pour les groupes Périodes: - Mois actuel - Année en cours Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
7-21-Mouv-demandes-d'asile	Demandes d'asile selon le type Périodes: - Mois actuel - Année en cours Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
7-30-Mouv-sejour-Asile	Processus Asile et soutien au retour Asile: Entrées et sorties Périodes: - Mois actuel - Année en cours Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
7-31-Mouv-sejour-LEI	Soutien au retour LEI: Entrées et sorties Périodes: - Mois actuel - Année en cours Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
7-40-Mouv-reglements	Règlements temporaires et définitifs du séjour Périodes: - Mois actuel - Année en cours Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
7-50-Mouv-Dublin	Dublin: requêtes, règlements et transferts Périodes: - Mois actuel - Année en cours Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
7-55- Mouv-read	Accords de réadmission - requêtes, règlements et transferts Périodes: - Mois actuel - Année en cours Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité

Nom du tableau	Contenu
7-60- Mouv-cas-rigueurs	Cas de rigueur selon l'art. 84 al. 5 LEtr et l'art. 14 al. 2 LAsi Périodes: - Mois actuel - Année en cours Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
7-80- Mouv-SaR-Total	Total des entrées et sorties du processus de soutien au retour (SaR) Périodes: - Mois actuel - Année en cours Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
7-81- Mouv-SaR-Asile	Entrées et sorties du processus de soutien au retour (SaR) Asile Périodes: - Mois actuel - Année en cours Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité
7-82- Mouv-SaR-LEI	Entrées et sorties du processus de soutien au retour (SaR) LEI Périodes: - Mois actuel - Année en cours Onglets: - Toute la Suisse par canton - Toute la Suisse par continent et nationalité - Toute la Suisse par sexe - Chaque canton par continent et nationalité